

Commune de CHAMPAGNY

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **SEANCE DU 22 NOVEMBRE 2013 A 19H30**

Date de convocation : 13 novembre 2013

PRESENTS: Thierry MALACLET, Alain COLAIN, Emile POUHIN, Sylvain FILLON, Olivier MALGRAS

ABSENT EXCUSE: Gerda DEGRIECK, Jeremy MALACLET

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Monsieur Sylvain FILLON

Début de séance : 19h35

1- Affouage 2013 - 2014

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de vendre les affouages aux mêmes conditions que la campagne précédente.

2- Election des délégués à la CCFSS

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 34 de la loi n 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires;

Vu les statuts de la Communauté de Communes Forêts Seine et Suzon

Considérant qu'il convient d'élire un délégué et un délégué suppléant, afin de représenter la commune de CHAMPAGNY au sein du conseil communautaire de la CC Forêts, Seine et Suzon

Après avoir, conformément à l'article L. 5211-7 I susvisé, voté à scrutin secret ;

Elit **Monsieur Thierry MALACLET** en tant que représentants de la commune de CHAMPAGNY au sein l'organe délibérant de la communauté de Communes Forêts Seine et Suzon

Elit, **Monsieur Olivier MALGRAS** en tant que délégués suppléants au sein l'organe délibérant de la communauté de Communes Forêts Seine et Suzon

3- Travaux

Le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de faire curer les fossés.

4- Modification de statuts du SICECO

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que lors de sa séance du 30 octobre 2013, le Comité syndical du SICECO a décidé d'adopter une modification des Statuts. Il présente aux conseillers la délibération du Comité, relative à cette révision. Le texte concerne deux sujets :

- le changement de périmètre des Commissions Locales d'Energie (CLE) :

L'article L 5211-10 du CGCT fixe dorénavant le nombre des Vice-présidents des organes délibérants des EPCI à 15 au maximum. Or le nombre des CLE est actuellement de 16 et les Présidents de CLE siègent tous comme Vice-présidents au Bureau, offrant ainsi une représentation équilibrée des territoires composant le SICECO.

Il est donc proposé de regrouper certaines des CLE actuelles pour parvenir au chiffre de 11. Dans le même temps, les strates de population pour l'élection des délégués au Comité seraient adaptées : suppression de la 1^{ère} strate de 6 délégués, maintien d'une strate de 12 délégués pour un nombre d'habitants inférieur à 40 000 habitants et d'une strate de 17 délégués de 40 à 80 000 habitants.

• **la possibilité, pour le SICECO, de demander des acomptes à ses adhérents :**

Les services de la Direction Régionale des Finances Publiques ont en effet informé le SICECO que le versement d'acomptes devait être prévu dans les Statuts du Syndicat. Monsieur le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Vu les statuts du SICECO,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération annexée du Comité du 30 octobre 2013,

- **Approuve** la modification des Statuts tel le qu'adoptée par l'Assemblée générale du Comité du SICECO en date du 30 octobre 2013

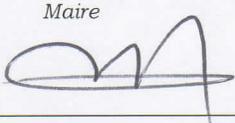
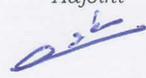
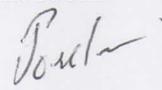
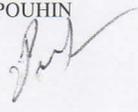
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération

3°) Information et questions diverses

Tarif des jardins communaux : le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** de louer les jardins appartenant à la commune au prix de 50 euros annuel à compter du 1^{er} janvier 2014. Le jardin de la commune sera loué à Monsieur Sylvain FILLON et en ce qui concerne la deuxième demande ; le conseil municipal louera un terrain à proximité du musée école.

Repas des anciens, le conseil municipal, à l'unanimité, **DECIDE** d'organiser un repas à l'Hotel de la poste de Saint-Seine-L'abbaye

Fin de séance : 20h35

Tableau des signatures	
<p>Thierry MALACLET Maire</p> 	<p>Olivier MALGRAS Adjoint</p> 
<p>Alain COLIN Adjoint</p> 	<p>Emile POUHIN</p> 
<p>Louis POUHIN</p> 	<p>Sylvain FILLON</p> 
<p>Gerda DEGRIECK ABSENTE EXCUSÉE</p>	<p>Jérémy MALACLET ABSENT EXCUSÉ</p>